



PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales et des
Procédures environnementales
Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures Environnementales

Angoulême, le **7 NOV. 2014**

Affaire suivie par Isabelle JARDRY
Tél. : 05 45 97 62 54
Fax : 05 45 97 62 82
isabelle.jardry@charente.gouv.fr

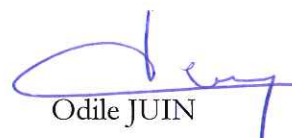
Madame,

Par courrier du 29 octobre dernier, vous sollicitez une dérogation pour l'élaboration d'un plan d'ensemble à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200e lié au dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Mouthiers-sur-Boëme, Fouquebrune et Voulgézac en Charente.

Au vu des dispositions contenues à l'article R.512-6-3° du code de l'environnement, je considère cette demande comme recevable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Préfet et par délégation,
L'attachée principale adjointe au directeur,



Odile JUIN

Madame Laure JOANNEM
Parc éolien de la Boëme
C/O EPURON SAS
9 Avenue de Paris
94300 Vincennes

copie à monsieur le chef de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Toute correspondance doit être adressée à M. le Préfet de la Charente
Adresse postale : 7,9 rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur Vocal 0.821.80.30.16

Heures d'ouverture : de 8h30 à 13h30 – site internet : www.charente.gouv.fr